

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 novembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1831446A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 11 septembre 2018, le 16 octobre 2018 et le 20 novembre 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par des inondations et coulées de boue, des mouvements de terrain, des inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues et des inondations par remontées de nappe.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : INTE1824833A) daté du 17 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal officiel* de la République française le 20 octobre 2018, la commune de Pouancé dans le département du Maine-et-Loire est supprimée et remplacée par la commune d'Ombree-d'Anjou ; la commune de Bretten (3) dans le département du Haut-Rhin est supprimée et remplacée par la commune de Bretten (2) ; la période de reconnaissance en état de catastrophe naturelle de la commune de Saint-Maur-des-Fossés du 2 au 6 juin 2018 dans le département du Val-de-Marne est supprimée et remplacée par la période du 2 au 6 juin 2016.

Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : INTE1828404A) daté du 22 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal officiel* de la République française le 3 novembre 2018, la commune de Thouarcé dans le département du Maine-et-Loire pour les périodes du 3 juin 2018 et du 11 juin 2018 est supprimée et remplacée par la commune de Bellevigne-en-Layon ; la commune de Mortain dans le département de la Manche est supprimée et remplacée par la commune de Mortain-Bocage.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 novembre 2018.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J. WITKOWSKI

Le ministre de l'économie
et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
L. CORRE

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
F. DESMADRYL

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Inondations par remontée de nappe naturelle
du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018

Commune de Léaz (1).

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 17 mars 2018

Commune de Digne-les-Bains.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 26 juillet 2018

Commune d'Aiglun (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 6 avril 2018 au 12 avril 2018

Commune d'Escarène (L').

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Inondations et coulées de boue du 9 août 2018

Commune de Saint-Montan.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Inondations par remontée de nappe naturelle
du 4 février 2018 au 16 février 2018

Commune de Blanzy-la-Salonnaise (1).

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 2 janvier 2018 au 3 janvier 2018

Commune de Villerville (1).

Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018

Commune d'Hoguettes (La) (1).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR*Inondations et coulées de boue
du 22 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Commune de Vix (1).

*Inondations et coulées de boue
du 23 janvier 2018 au 24 janvier 2018*

Commune de Chamesson (1).

*Inondations et coulées de boue
du 26 janvier 2018 au 28 janvier 2018*

Commune de Pontailler-sur-Saône.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 mars 2018 au 1^{er} avril 2018*

Commune de Coulounieix-Chamiers.

DÉPARTEMENT DE L'EURE*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 4 juin 2018 au 5 juin 2018*

Commune de Mélicourt (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 5 juin 2018 au 6 juin 2018*

Commune de Mesnils-sur-Iton (1).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR*Inondations et coulées de boue
du 4 juin 2018 au 6 juin 2018*

Commune de Villemeux-sur-Eure.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes d'Ajaccio (1), Albitreccia (1), Belvédère-Campomoro (1), Bonifacio (1), Cargèse (1), Casaglione (1), Grosseto-Prugna (1), Olmeto (1), Osani (1), Ota (1), Pianottoli-Caldarellu (1), Pietrosella (1), Porto-Vecchio (1), Sari-Solenzara (1), Sartène (1), Serra-di-Ferro (1), Vico (1).

Inondations et coulées de boue du 7 octobre 2018

Commune d'Ajaccio.

*Inondations et coulées de boue
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Commune de Sari-Solenzara.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes d'Aléria (2), Bastia (2), Biguglia (1), Brando (1), Luri (1), Meria (1), Pietracorbara (1), Poggio-Mezzana (1), Rogliano (2), Sisco (2), San-Giuliano (1), San-Martino-di-Lota (2), Santa-Maria-di-Lota (1), San-Nicolao (1), Ville-di-Pietrabugno (1).

*Inondations et coulées de boue
du 16 octobre 2018 au 17 octobre 2018*

Communes de Penta-di-Casinca, Piano (4), Piedicroce (3), Pietra-di-Verde (1), Piobetta (1).

*Inondations et coulées de boue
du 29 octobre 2018 au 30 octobre 2018*

Communes de Brando, Carcheto-Brustico (4), Monte, Sisco, Santa-Maria-di-Lota.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 21 février 2018

Commune d'Aspet.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Inondations et coulées de boue du 6 octobre 2018

Commune de Noyal-sur-Vilaine.

DÉPARTEMENT DU JURA

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 21 janvier 2018 au 23 janvier 2018*

Commune de Monnet-la-Ville (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 12 juin 2018 au 17 juin 2018*

Commune de Saint-Barthélemy.

Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018

Commune de Bélus (2).

Inondations et coulées de boue du 9 août 2018

Commune de Vielle-Saint-Girons (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 10 juin 2018 au 13 juin 2018*

Commune de Saint-Lon-les-Mines (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 16 juillet 2018

Commune de Tarnos (2).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018

Commune de Panissières (1).

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2016*

Commune de Jouy-le-Potier (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 mai 2016 au 31 décembre 2016*

Commune de Neuville-aux-Bois (1).

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018.

Commune de Colombiers-du-Plessis (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Inondations et coulées de boue du 27 mai 2018

Commune de Mortefontaine-en-Thelle (1).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018

Commune de Montmerrei.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues
du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018*

Commune de Wimereux.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018

Commune d'Anos (1).

*Inondations et coulées de boue
du 14 juillet 2018 au 16 juillet 2018*

Commune de Nay.

Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018

Commune de Jurançon.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 12 juin 2018 au 13 juin 2018*

Communes de Gavarnie-Gèdre (1), Trie-sur-Baïse (1).

*Inondations et coulées de boue
du 12 juin 2018 au 15 juin 2018*

Commune de Lau-Balagnas.

Inondations et coulées de boue du 13 juin 2018

Communes d'Arrens-Marsous, Sost (2), Villelongue.

Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018

Communes d'Allier, Bagnères-de-Bigorre, Barbazan-Dessus (1), Lespouey (1), Mascaras (2), Ordizan, Sost (3).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 13 juillet 2018 au 20 juillet 2018*

Commune de Germ.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 1^{er} mars 2018

Commune de Barcarès (Le) (2).

DÉPARTEMENT DE PARIS

*Inondations et coulées de boue
du 9 juillet 2017 au 10 juillet 2017*

Commune de Paris.

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2018

Commune de Paris.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 février 2016

Commune d'Écrainville (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 15 mai 2018 au 24 mai 2018*

Commune de Brachy (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 24 mai 2018

Commune de Saint-Maclou-de-Folleville (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondations et coulées de boue
du 11 juin 2018 au 12 juin 2018*

Commune de Champs-sur-Marne.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 23 janvier 2018 au 1^{er} février 2018*

Commune de Senlisse (1).

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations et coulées de boue du 10 octobre 2018

Commune de Sainte-Maxime.

*Inondations et coulées de boue
du 10 octobre 2018 au 11 octobre 2018*

Communes de Roquebrune-sur-Argens, Vidauban.

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 12 avril 2018

Commune de Cannes.

*Inondations et coulées de boue
du 6 avril 2018 au 12 avril 2018*

Commune d'Escarène (L').

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 13 août 2018

Commune de Pennes-Mirabeau (Les).

DÉPARTEMENT DU CHER

Inondations par remontée de nappe naturelle du 2 juin 2016

Commune de Bourges.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Inondations et coulées de boue
du 4 juin 2018 au 5 juin 2018*

Commune d'Épernon.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 30 mai 2018 au 31 mai 2018*

Commune de Sainte-Marie.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} janvier 2018 au 2 janvier 2018*

Commune de Saint-Geoire-en-Valdaine.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 janvier 2018

Commune de Grenoble.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 3 avril 2018

Commune de Grenoble.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 30 mai 2016 au 3 juin 2016*

Commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016*

Commune de Mignerette.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016*

Commune de Poilly-lez-Gien.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Inondations et coulées de boue
du 28 mai 2018 au 29 mai 2018*

Commune de Rosoy-en-Multien.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 31 mai 2018

Commune de Thiverny.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES*Inondations et coulées de boue du 14 juillet 2018*

Commune de Préchac.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)
du 14 octobre 2018 au 16 octobre 2018*

Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE*Inondations et coulées de boue du 17 août 2018*

Commune de Crissey.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2018*

Commune de Domessin.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 avril 2018*

Commune de Saint-Aubin-le-Cauf.

DÉPARTEMENT DU VAR*Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 11 décembre 2017*

Commune de Seyne-sur-Mer (La).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 15 mai 2016 au 15 juin 2016*

Commune de Montmorency.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 20 mai 2016 au 5 juin 2016*

Commune de Franconville.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 17 juin 2016 au 18 juin 2016*

Commune de Villiers-le-Bel.